

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 15 mars 2022

### COVID-19 : POINT DE SITUATION EN NORMANDIE

#### SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

##### L'incidence régionale progresse à nouveau

Au 15 mars, la Normandie affiche un taux d'incidence de 792 cas pour 100 000 habitants, soit une progression de + 29,8 % en une semaine. Tous les départements sont concernés :

- Normandie : + 29,8 % (taux d'incidence SPF du 06/03 au 12/03 : 792)
- Calvados : + 29,2 % (taux d'incidence SPF du 06/03 au 12/03 : 955,96)
- Eure : + 31,8 % (taux d'incidence SPF du 06/03 au 12/03 : 580,67)
- Manche : + 22 % (taux d'incidence SPF du 06/03 au 12/03 : 1 048)
- Orne : + 28,8 % (taux d'incidence SPF du 06/03 au 12/03 : 798,5)
- Seine-Maritime : + 34,9 % (taux d'incidence SPF du 06/03 au 12/03 : 700,4)

##### Les séjours hospitaliers de patients positifs au Covid-19 poursuivent leur baisse

L'activité hospitalière liée au COVID continue d'être importante, mais la tendance est à la baisse.

Au 14 mars, 1 236 personnes atteintes du Covid-19 sont hospitalisées (1 295 la semaine dernière), dont 87 en réanimation (97 lors du dernier point de situation).

Le rythme des entrées en réanimation se stabilise à 2 entrées par jour en moyenne. En hospitalisation conventionnelle, les entrées sont de 22 par jour.

##### Avant de se rendre aux urgences, conserver le réflexe 15

Afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, l'ARS Normandie rappelle qu'avant de se déplacer aux urgences, il faut contacter le 15. Les médecins régulateurs sont en effet à la disposition des appelants, pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence.

##### Le taux de positivité en légère hausse

Entre le 6 et le 12 mars, 98 712 personnes ont été testées dont 26 163 ont présenté un résultat positif (20 088 la semaine précédente). Le taux de positivité est de 26,5 % contre 23 % la semaine précédente.

**Au moindre doute, si vous êtes cas contact ou avez des symptômes, faites-vous tester.**

#### VACCINATION

##### La Normandie mobilisée pour la vaccination et la campagne de rappel

La vaccination se poursuit en Normandie, et notamment en termes de rappel vaccinal, pour lequel une mobilisation totale est indispensable pour limiter l'impact de l'épidémie sur l'hôpital.

Au 13 mars, ce sont 7 587 165 injections qui ont été réalisées en Normandie depuis le début de la campagne de vaccination dont 2 826 305 primo injections et 2 190 476 rappels. Au 6 mars, la Normandie affiche ainsi un taux de primo-injections de la population éligible de plus de 12 ans de 95 % et un taux de rappel sur les personnes éligibles à 3 mois de plus de 18 ans de 91,1 % (source SNDS).

Il faut poursuivre cette dynamique pour que chaque personne éligible puisse être protégée, à la fois sur le rappel vaccinal et sur la vaccination de ceux qui restent à convaincre de recevoir leur première injection : se vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.

**Le rappel vaccinal est ouvert à tous les adultes de plus de 18 ans et peut être effectué à partir de 3 mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.**

Depuis le 24 janvier, les mineurs âgés de 12 à 17 ans sont également éligibles au rappel, six mois après leur schéma de primo-vaccination, conformément aux recommandations du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) et à l'avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) du 18 janvier 2021.

### Suspension du « passe vaccinal » depuis le 14 mars

En vigueur depuis le 24 janvier, l'application du « passe vaccinal » est suspendue dans tous les endroits où il était exigé (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration, foires et salons professionnels, etc.) depuis ce lundi 14 mars.

**Le « passe sanitaire »** (présentation d'une preuve de vaccination, d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) **reste toutefois exigé dans les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap**, afin de protéger les personnes fragiles alors que le virus continue de circuler.

De plus, depuis le 14 mars, le port du masque n'est plus obligatoire dans les lieux publics, sauf dans les transports collectifs de voyageurs et les structures et services de soins et médico-sociaux où le masque doit continuer à être porté. **Le port du masque reste toutefois vivement recommandé pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19 et pour les personnes de leur entourage.**

Malgré l'évolution du protocole sanitaire, et pour continuer de prévenir plus globalement la diffusion des virus hivernaux, gardons les bons réflexes acquis tout au long de la crise en aérant régulièrement, en se lavant régulièrement les mains, en utilisant du gel hydroalcoolique et en s'isolant chez soi dès l'apparition de symptômes ou en cas de test positif.

Pour faciliter l'accès des Normands à la vaccination et permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une couverture vaccinale en primo-vaccination ou en rappel, de nombreux dispositifs sont déployés sur l'ensemble du territoire : centres, officines, cabinets, santé au travail, opérations d'« aller-vers »...

### Des dispositifs pour la vaccination des plus fragiles

**Dès aujourd'hui, une deuxième dose de rappel (souvent évoquée sous le terme de « 4ème dose ») est recommandée pour les personnes de 80 ans et plus et les personnes immunodéprimées, à partir de trois mois après la dernière injection.** En centre de vaccination comme auprès des professionnels de ville, les prises de rendez-vous peuvent commencer dès maintenant.

Les plus de 65 ans bénéficient d'un accès prioritaire à la vaccination et peuvent obtenir leur rappel y compris sans rendez-vous dans les centres de vaccination. Par ailleurs, un numéro vert (0800.730.956) permet aux personnes les plus à risque de Covid-19 sévère, celles de plus de 65 ans et celles ayant des comorbidités, d'avoir un rendez-vous en priorité.

**Enfin, la campagne de vaccination à domicile des personnes est élargie aux personnes de 70 ans et plus ou en situation de handicap.** Lancée par les préfetures, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, elle permet à **chacun de contacter le 0800 730 957 (appel gratuit) pour organiser la vaccination à domicile des personnes concernées.**

### L'importance de la vaccination pour les femmes enceintes

Les femmes enceintes non vaccinées contre le Covid-19 présentent un risque accru de complications liées à la maladie par rapport aux femmes adultes non enceintes.

La vaccination permet de transmettre des anticorps au fœtus et protège ainsi le nouveau-né contre le virus. La vaccination des femmes enceintes est recommandée, quel que soit le stade de la grossesse. L'ensemble des professionnels qui prennent en charge et accompagnent les femmes tout au long de leur grossesse, gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, médecins traitants, pharmaciens, biologistes, peuvent répondre à leurs questions et les sensibiliser à la vaccination avant et tout au long du suivi de la grossesse. [Plus d'informations en cliquant sur ce lien.](#)

### La vaccination des enfants de 5-11 ans se poursuit

La vaccination est ouverte à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans depuis le 22 décembre. La vaccination est possible en établissement pour les enfants hospitalisés, en centres de vaccination ou en cabinet de ville. Les médecins (généralistes ou spécialistes, notamment les pédiatres), les IDE (infirmiers diplômés d'État), les sages-femmes et les pharmaciens peuvent prescrire et administrer le vaccin pédiatrique contre le Covid-19 aux enfants.

Si l'enfant a **déjà été atteint du Covid-19** : il recevra une dose et n'aura pas de 2ème dose. Dans le cas contraire, il recevra **2 doses espacées de 18 à 24 jours**. Pour le savoir, un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) sérologique (avec une légère piqûre au bout d'un doigt) est proposé. Il permet de détecter un antécédent d'infection par le virus en quelques minutes.

**Vous êtes parent d'un enfant de 5 à 11 ans? Vous avez des questions sur la vaccination?**

L'ARS Normandie a organisé le mardi 1<sup>er</sup> février 2022 une visioconférence pour apporter toutes les réponses aux parents concernant la vaccination des 5-11 ans.

Le Professeur Alain Fischer, pédiatre, professeur d'immunologie pédiatrique et président du Conseil national d'orientation pour la stratégie vaccinale, a répondu aux questions des Normands.

Pour revoir la vidéo, rendez-vous [sur le site internet de l'ARS Normandie](#).

**Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :**

[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr) et [www.sante.fr](http://www.sante.fr)